

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

OBJET :

**APPROBATION DE LA
DELIBERATION
RELATIVE AU
REENGAGEMENT DU
POLE METROPOLITAIN
AU SEIN DE LA
FONDATION
UNIVERSITE SAVOIE
MONT-BLANC ET A
L'ADOPTION DES
NOUVEAUX STATUTS**

N° CS2025-84

Nombre de délégués titulaires en Exercice : 44

Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 3

REPUBLIQUE FRANCAISE

Pôle métropolitain du Genevois français

**SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Séance du 21 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt et un novembre à 12h00, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps et en visioconférence sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 14 novembre 2025

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

- **Délégués titulaires :**

M. Denis LINGLIN - M. Vincent SCATTOLIN - M. Daniel RAPHOZ - Mme Christine DUPENLOUP - M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT - M. Christophe ARMINJON - Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Claire CHUINARD – M. François DEVILLE - M. Claude MANILLIER - M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET - M. Denis MAIRE - M. Julien BOUCHET – M. Christian DUPESSEY - M. Michel MERMIN - M. Pierrick DUCIMETIERE - Mme Catherine BRUN - Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Eddi ETIENNE – Mme Nadine PERINET

- **Délégués suppléants :**

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT - M. Laurent GILET, suppléant de M. Yves CHEMINAL – M. Bernard VUAILLAT suppléant de M. Patrice DUNAND – M. Laurent DUPAIN suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES

- **Délégués représentés :**

Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Julien BOUCHET – M. Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. François DEVILLE - M. Florent BENOIT donne pouvoir à M. Michel MERMIN

- **Délégués excusés :**

M. Patrice DUNAND - Mme Annick GROSROYAT - Mme Aurélie GODARD-CHARILLON - M. Christophe

SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER - M. Patrick ANTOINE - M. Yves CHEMINAL - Mme Nadine JACQUIER - M. Jean-Luc SOULAT - M. Pierre-Jean CRASTES - M. Stéphane VALLI - M. Florent BENOIT - M. Philippe MONET - Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Yves MASSAROTTI - Mme Carole VINCENT - M. Cyril DEMOLIS - M. Claude THABUIS - M. Benjamin VIBERT - M. Sébastien JAVOGUES - M. Régis PETIT

**APPROBATION DE LA DELIBERATION RELATIVE AU
REENGAGEMENT DU POLE METROPOLITAIN AU SEIN DE LA
FONDATION UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC ET A
L'ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.719-13 du Code de l'éducation

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français ;

Vu les statuts de la Fondation partenariale de l'Université Savoie Mont Blanc ;

Vu la délibération CS-2024-34 du 11 juillet 2024 instituant un accord-cadre d'entente entre le Pôle métropolitain du Genevois français et l'Université Savoie Mont Blanc pour la période 2024-2027

Vu la délibération CS 2025-14 du 07 février 2025 adoptant le Pacte économique du Genevois français

La Fondation partenariale de l'Université Savoie Mont Blanc (USMB), créée en 2015, vise à renforcer les liens entre l'université et les acteurs du territoire, en soutenant des projets dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'innovation, de la transition écologique et du développement des compétences.

Le Pôle métropolitain du Genevois français, dans le cadre de ses compétences en matière de développement territorial, d'enseignement supérieur et de recherche, a engagé une dynamique en faveur de l'attractivité académique et scientifique du territoire.

Cette dynamique s'est notamment concrétisée par la stratégie territoriale *Grand Forma, se former dans le Genevois français* qui regroupe les établissements et organismes de formation proposant de l'enseignement supérieur dans le Genevois français, et par le soutien à des projets collaboratifs entre collectivités, entreprises et établissements académiques.

Le Pôle métropolitain a ainsi intégré la Fondation de l'Université Savoie Mont-Blanc tant que membre fondateur pour la période 2021-2025.

Cette participation a permis de :

- participer activement à la gouvernance de la Fondation et à l'orientation stratégique des projets soutenus en lien avec les besoins du territoire ;
- renforcer les synergies entre les acteurs publics, économiques et académiques du territoire en s'appuyant sur la mise en œuvre de chaires universitaires ;
- favoriser l'émergence de projets en lien avec les priorités du territoire ainsi que sa stratégie économique sur l'ensemble du territoire du Genevois français : mobilités

durables, transition énergétique, innovation, formation des jeunes et des actifs, insertion professionnelle ;

- contribuer à la visibilité du Genevois français dans l'écosystème universitaire régional et transfrontalier.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques du Pôle métropolitain, notamment en matière de développement des compétences, d'innovation territoriale et de coopération transfrontalière dans le cadre du Grand Genève.

Dans le cadre du renouvellement des statuts (en annexe de la présente délibération), il est proposé au Pôle métropolitain de poursuivre son engagement au sein de la Fondation partenariale de l'Université Savoie Mont-Blanc pour une durée de 5 ans pour la période 2021-2026. Il s'effectue au côté d'aux acteurs publics, dont les départements de la Haute-Savoie et de la Savoie, ou d'entreprises privées de ses territoires.

Dans la continuité de l'accord cadre de partenariat 2024-2027 entre l'Université Savoie Mont-Blanc et le Pôle métropolitain et conformément aux orientations prises dans le cadre de l'adoption du Pacte économique du Genevois français, constitué avec le EPCI membres du Pôle métropolitain, cette nouvelle phase de partenariat permettra de structurer et d'appliquer les synergies entre recherche, économie et territoire. Dans ce cadre la participation financière sollicitée pour les cinq années s'établit à 125 000 € (soit 25 000 € par année par le moyen d'une autorisation de programme) pour le déploiement des actions.

Cet engagement quinquennal pourra s'accompagner, afin de cibler les retombées attendues sur le territoire du Genevois français, d'un document d'objectifs avec la Fondation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le renouvellement de la participation du Pôle métropolitain du Genevois français en tant que membre fondateur à la Fondation Partenariale de l'Université Savoie Mont Blanc,
- **VALIDE** les statuts de la Fondation USMB pour la période 2026-2031 annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** l'engagement d'une participation financière du Pôle métropolitain à la Fondation partenariale de l'Université Savoie-Mont-Blanc par autorisation de programme sur cinq ans à hauteur de 25 000 € par année pour la période 2026 à 2031,
- **AUTORISE** le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer tout document nécessaire à cette participation et à sa mise en œuvre sur le territoire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 26/11/2025
Publié ou notifié le 26/11/2025

Le Secrétaire de séance
Vincent SCATTOLIN



Le Président,
Christian DUPESSEY



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.